

FITANDSUN- CONTRAT D'ADHÉSION
saison 2022/2023

Date :

Nom : Prénom

Date de naissance : / /

Adresse :

Numéro de téléphone :/...../...../...../.....

email

- Cotisation annuelle 290 euros

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

FITANDSUN demande de consulter un médecin et de lui faire établir un certificat de non contre indication à la pratique du sport loisir, à fournir lors de l'inscription.(pas nécessaire si fournit saison 2021-2022)

FITANDSUN se décharge de toute responsabilité quant à la survenue d'un accident lié à son état de santé.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'adhésion.

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur.

J'ai lu et j'accepte la décharge de responsabilité.

Fait à MEZE le

Signature

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

1 – OBJET :

Le présent abonnement a pour objet de régir les relations contractuelles entre l'association FITANDSUN et l'adhérent. L'adhérent accepte de souscrire avec FITANDSUN, un contrat d'abonnement nominatif et incessible.

L'adhérent bénéficiera de l'accès aux cours collectifs proposés par l'association.

2 – PRESTATIONS : Abonnement annuel :

L'adhérent bénéficiera de l'ensemble des cours proposés sur le planning. Ce planning peut être modifié. Un cours peut être annulé temporairement ou définitivement si le nombre d'élèves est insuffisant.

4 – DUREE – RESILIATION :

L'abonnement comptant est souscrit pour une année scolaire, soit du 12 septembre 2021 au 01 juillet 2022.. Le choix de l'adhérent vaut engagement ferme jusqu'au terme prévu et indiqué au recto du présent contrat.

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires, sauf accord de la mairie en réponse faites par l'association.

5 – PRIX – PAIEMENT :

L'abonnement annuel 290€ : paiement immédiat (possibilité en 3 chèques, 100€-95€-95€).

En cas de non-paiement des sommes dues, l'adhérent qui encourt la résiliation du contrat, se verra refuser l'accès aux cours.

6- ABSENCE D'UTILISATION DE L'ABONNEMENT :

Si l'adhérent n'utilise pas l'abonnement souscrit pour toute raison n'engageant pas la responsabilité du CLUB, il ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni à aucune prorogation d'abonnement.

CONFINEMENT :

En cas de confinement de plus d'un mois, un report de la période de fermeture sera effectué sur la saison suivant.

7- RESILIATION :

FitandSun se réserve le droit de résilier de plein droit aux torts exclusifs de l'adhérent, le contrat pour les motifs suivants : attitude ou comportement fautifs entraînant un risque ou un inconvénient pour lui-même ou pour les autres adhérents, tout incident de paiement, non-respect du règlement intérieur, sans que cette liste soit considérée comme exhaustive.

8 - REGLEMENT INTERIEUR :

Le représentant légal de l'adhérent certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du CLUB lors de son inscription.

9 – LOI APPLICABLE :

Ces présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français. Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître de leur application. Si elles n'y parviennent pas, elles soumettront le litige au tribunal compétent.

Ces conditions générales d'adhésion font partie intégrante du contrat d'abonnement à FIT&SUN. Le représentant légal de l'adhérent reconnaît expressément les avoir lues, comprises et acceptées.

Fait à MEZE le

Signature